

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/19-830-1165 du 14/10/2019

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE DES ADJAENES

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Adjoints administratifs de l'Education nationale et de l'Enseignement

Supérieur

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition des commissions de réforme départementale concernant le corps des :
 - Adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

portant désignation des représentants des personnels.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUC ATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÈRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 7 février 2019.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :

Rectorat

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

Référence : 2019 10 07 com ref ADJAENES Dossier suivi par : Danièle Ursenbach Téléphone : 04 42 91 72 26

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence cedex 1 - Mme GORI Corinne

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- M. LANZON Christophe
- Mme COLAZZINA Agnès

Pour le département de Vaucluse :

- Mme ZAMOUM Ouisa
- Mme BALME Alice

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Hautes Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 7 octobre 2019

Pour le recteur et par délégation, la directrice des relations et des ressources humaines

Mialy VIALLET